

L'en deux mille sept-cent-jeudi vingt-et-un décembre à dix-huit heures le conseil communautaire de Liriope Péloponèse, légalement convoqué le 20 décembre 2020, par le Président s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Liriope, sous la présidence de Catherine GUERIN, Présidente.

Alexandre PORTENELLE, Conseiller communautaire délégué, désigné au service de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

[illegible][illegible]

Acquisition d'une propriété non bâtie sise à Limoges, Place du commerce - propriété des copropriétaires du centre commercial de Corgnac

Acquisition d'une propriété non bâtie sise à Limoges, Place du commerce - propriété des copropriétaires du centre commercial de Cognac

Délégation du 21 décembre 2023



20_1.pdf
(.pdf, 178,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**